

Rapporteur général en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique : Patrice RABINE

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Budget vert – évaluation environnementale du budget de la Région Bretagne »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Début 2021, la Région a commencé une expérimentation d'évaluation environnementale du budget. Elle souhaite déployer progressivement cette démarche en n'épargnant aucun type de politiques. L'analyse de la dépense au regard des enjeux environnementaux et climatiques se fera de manière coordonnée avec le déploiement progressif des critères d'éco-socio-conditionnalité des aides.

Pour le budget primitif 2022, 20 programmes sont passés au crible de la budgétisation verte. Cet outil d'évaluation et de pilotage aura un impact majeur sur les travaux de préparation des futurs budgets.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Après avoir réalisé une expérimentation basée sur le compte administratif 2020, le Conseil régional de Bretagne propose son premier budget vert. Il rejoint ainsi deux autres régions pilotes en France : Occitanie et Grand-Est.

#### 2.1. Sur l'importance de l'outil budget vert

Pour le CESER, le budget vert est un outil indispensable dans le contexte environnemental d'aujourd'hui. C'est une démarche lisible et pragmatique. Elle a vocation à intervenir en amont de chaque exercice budgétaire pour mesurer l'impact des choix budgétaires sur le climat et l'environnement, et renforcer la prise en compte de la transition écologique dans les dépenses des collectivités. Elle améliore la transparence et l'évaluation de l'action publique. Elle permet de faire face au risque de déclassement par les agences de notation et les milieux financiers, qui relient<sup>1</sup> de plus en plus le coût du financement aux questions environnementales.

Le prisme de la transition écologique n'est pas le seul critère intervenant dans la préparation budgétaire, d'autres critères sont pris en compte (économiques, sociaux, etc.). Par ailleurs, le budget vert ne se substitue pas à la décision politique. Quels que soient les outils d'aide à la décision mis en œuvre, le dernier mot reviendra toujours à l'arbitrage des exécutifs territoriaux.

#### 2.2. Sur la démarche de budgétisation verte mise en œuvre par le Conseil régional

Le CESER tient à saluer et encourager la démarche de budgétisation verte mise en œuvre par le Conseil régional de Bretagne, notamment par la Direction des finances et de l'évaluation et les cinq directions expérimentatrices<sup>2</sup> investies dans la nouveauté complexe et chronophage de ce budget vert<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Sous la pression des instances internationales et des gouvernements.

<sup>2</sup> Direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité ; Direction de l'immobilier et de la logistique ; Direction des transports et des mobilités ; Direction de l'emploi et de la formation tout au long de la vie ; Direction du développement économique.

<sup>3</sup> 1,7 Mds € et 25000 lignes budgétaires à analyser.

Il relève que les premiers bénéficiaires de cette démarche se situent dans la montée en compétence de l'ensemble des services et des élu·es, mais également de leurs partenaires, comme le CESER. Avec pour impact immédiat un dialogue transversal qui donne un sens nouveau à l'action commune, sous l'angle de la transition écologique.

### 2.3. Sur le caractère expérimental

Le CESER comprend le caractère progressif et itératif de la démarche de budgétisation verte. Il en accepte la conséquence immédiate : la démarche est encore trop nouvelle pour l'incorporer dès cette année dans les critères d'arbitrage du budget.

Il comprend également la prudence adoptée pour certains programmes dont le pourcentage de dépenses cotées « À définir » reste élevé (par exemple : mission 2, programmes 201 à 206). Il faudra du temps, des travaux complémentaires, des questionnements partagés avec d'autres régions, des ajustements, avant de stabiliser la méthodologie et la rendre pleinement opérationnelle.

Un travail partenarial a été engagé en 2021 entre I4CE<sup>4</sup>, les régions Occitanie, Bretagne, Grand-Est et Nouvelle-Aquitaine, pour élaborer un référentiel interrégional adapté à trois domaines qui restaient à consolider : le développement économique, la formation professionnelle, l'agriculture. La réflexion conduite sur les dépenses en matière d'agriculture a permis d'élaborer un référentiel<sup>5</sup> commun aux régions impliquées dans le groupe de travail. Cette avancée importante inspire la cotation d'une grande partie du programme 207. Une avancée de même nature est attendue concernant la formation professionnelle.

Le CESER relève que le budget vert devra progressivement prendre en compte 5 autres critères environnementaux<sup>6</sup> ; et que certains de ces critères ne sont pas encore documentés au niveau national ni européen.

### 2.4. Sur la méthodologie

Le CESER note avec satisfaction que le Conseil régional de Bretagne entend se baser sur une méthodologie objective, robuste, équilibrée, transparente, référencée à des sources fiables, nationales et européennes, ou à un groupe de partage interrégional.

Il n'existe pas à ce stade de lien entre le budget primitif et le budget vert. Aucune dépense n'a été réorientée pour tenir compte des premiers résultats du budget vert. L'objectif de cette première édition est en effet de fournir des éléments d'éclairage sur une partie des programmes. Il ne s'agit donc pas encore d'un outil d'aide à la décision, mais seulement d'une démarche explicative et descriptive.

Dans sa forme actuelle, le budget vert propose peu d'informations sur la manière dont ont été cotées les dépenses (quelques exemples seulement sont donnés), ni sur les sources utilisées pour arbitrer la cotation des dépenses. Dans l'idéal, la mention des sources permettrait, pour chaque dépense, de faire la part de ce qui ressortit à un arbitrage validé dans la taxonomie de l'Union européenne, à un arbitrage prenant appui sur un référentiel commun aux régions du groupe de travail cité au chapitre précédent, ou à un arbitrage interne au Conseil régional de Bretagne. Pour le CESER cette mention des sources utilisées dans l'arbitrage des cotations apparaît essentielle si l'on veut rendre possibles la compréhension, l'appropriation, le partage de la démarche, mais aussi sa transparence et son harmonisation interrégionale et nationale.

---

<sup>4</sup> I4CE (Institut for Climate Economics) est une association d'intérêt général, à but non lucratif, fondée par la Banque des Territoires et l'Agence Française de Développement. Sa mission est de faire avancer l'action contre les changements climatiques.

<sup>5</sup> À l'exception du secteur spécifique de l'élevage, qui reste à documenter, et qui devrait l'être en cours d'année.

<sup>6</sup> Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels. Gestion de la ressource en eau. Économie circulaire, déchets : prévention des risques technologiques. Lutte contre les pollutions. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Le Conseil régional confirme avoir conservé une trace précise, ligne par ligne, de la cotation de l'ensemble des dépenses analysées, ainsi que des sources d'arbitrage utilisées. Ce document sera à terme partageable. Le CESER apprécierait d'en être destinataire afin de mieux comprendre la mécanique fine de l'élaboration d'un budget vert.

La gestion des antagonismes, c'est-à-dire de l'équilibre des forces entre les différents critères environnementaux (un même euro de dépense pouvant être favorable au regard d'un objectif environnemental et défavorable au regard d'un autre), est déjà à l'œuvre dans ce premier budget vert. C'est le cas, par exemple, au chapitre mobilité où la ligne « *Transports collectifs thermiques BreizhGo et Diesel* » a été cotée « plutôt favorable », dans une logique d'équilibre entre la motorisation thermique cotée « défavorable » et le mode de transport collectif coté « très favorable ».

Cette notion d'équilibre des forces devrait également intervenir lors de la prise en compte des effets sociaux dans le budget vert (un même euro de dépense peut être favorable au regard d'un objectif social mais défavorable au regard d'un objectif environnemental). Il s'agira alors de croiser budget vert et budget juste<sup>7</sup>. Par exemple, dans le domaine de la formation professionnelle.

## 2.5. Sur les premiers résultats

Pour cette première édition de budget vert, le périmètre couvert par les 5 directions expérimentatrices représente environ 54 % du budget global du Conseil régional. Il concerne 4 missions et 20 programmes.

- Mission 5 (transition écologique ; 26,4 M€) : 3 programmes sur 3 ont été analysés. « Favorable/Très favorable » 78 %. « Neutre » 16 %. « Défavorable » 6 %. « À définir » 0 %.
- Mission 4 (mobilités ; 371,2 M€) : 2 programmes sur 3 ont été analysés. Le programme 403 (aéroports) ne l'a pas été. « Favorable/Très favorable » 84%. « Défavorable » 16 %. « À définir » 0 %. « Neutre » 0%.
- Mission 2 (économie ; 101,3 M€) : 7 programmes sur 9 ont été analysés. Les programmes 208 (pêche maritime et aquaculture) et 209 (système portuaire) ne l'ont pas été. « À définir » 78 %. « Favorable/Très favorable » 16 %. « Défavorable » 2 %. « Neutre » 8 %.
- Mission 3 (formation ; 428,9 M€) : 8 programmes sur 17 ont été analysés. « Neutre » 60,8 %. « À définir » (38,2 %). « Favorable » 1 %. « Défavorable » 0 %

## 2.6. Sur les enjeux à venir

Consolider la méthodologie induira l'élargissement du périmètre analysé à l'ensemble du budget régional ; et la réduction des dépenses cotées « À définir ».

Pour le CESER, l'enjeu principal du budget vert sera son utilité. Comment passer d'un exercice théorique à l'action concrète pour l'environnement ? Comment faire concrètement progresser la prise en compte de l'environnement dans l'élaboration des budgets territoriaux ?

Il s'agira en premier lieu de parvenir à synchroniser chaque année la démarche de budgétisation verte et l'élaboration du budget primitif, afin que l'évaluation environnementale du budget de la Région Bretagne puisse exercer pleinement sa vocation de coloration des dépenses et d'orientation des choix budgétaires.

En second lieu, interviendront les axes de progrès énoncés par le président du Conseil régional.

---

<sup>7</sup> Le budget juste prend en compte les enjeux sociaux *via* une évaluation de l'impact du budget sur les personnes les plus vulnérables et les inégalités sociales.

Le CESER suivra avec attention le travail commencé par le Conseil régional sur les critères d'éco-socio-conditionnalité des aides. Il espère que ces critères, auxquels il est de longue date très attaché, seront rendus opérationnels<sup>8</sup>.

Sur le champ de la commande publique, le CESER espère que la révision prochaine du Schéma des achats économiquement responsables permettra de prendre en compte la méthodologie du budget vert.

Concernant le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) mis en place pour chaque mandat, le CESER a reçu confirmation que les critères budget vert pourront être intégrés à mesure lors de la mise à jour annuelle imposée par la loi NOTRe.

Concernant le CPER 2021-2027, le CESER note qu'une mise en application de la budgétisation verte est envisagée sur les projets liés au contrat de plan.

En conclusion, le CESER souligne deux attendus plus lointains formulés par le Comité pour l'économie verte<sup>9</sup> :

- la nécessité d'introduire ce qui pourrait s'apparenter à une « balance des impacts sur l'environnement » : est-ce que les dépenses favorables à l'environnement ont un impact plus important que les dépenses défavorables ?
- la nécessité d'inscrire le budget vert dans une logique de trajectoire positive, en confrontant les résultats de la budgétisation verte avec les objectifs choisis (SRADDET, SNBC, etc.). Le CESER observe que pour l'instant, en raison de l'absence d'un système d'information permettant de croiser les données comptables et les données extracomptables d'impact environnemental, ni l'État ni les collectivités territoriales ne sont en mesure de lier les trajectoires retenues et le budget vert.

---

<sup>8</sup> Contrairement aux critères d'éco-conditionnalité mentionnés dans le CPER 2015-2020, qui n'ont jamais été opérationnels.

<sup>9</sup> Ministère de la transition écologique.



## Rapport des délibérations

Date : **lundi 14 février 2022**

CESER Bretagne - 14/02/2022

Président :

Secrétaire :

CESER de Bretagne

### 3- Budget vert – Evaluation environnementale du budget de la Région Bretagne.

Unanimité

Date du vote : 14/02/2022 - 17h17

Mode de scrutin : Public

Votants : 99

Voix exprimées : 89

Pour	89 Voix	100,0%
(ATD) ALLOUARD Joseph-Bernard		1 voix
(URSCOP) AMAUGER Isabelle		1 voix
(ERB) BAGEOT Jean-Pierre		1 voix
(CRC) BARBÉ Agnès par procuration à MAGNANON Sylvie		1 voix
(CRIT) BAZANTAY Frédéric		1 voix
(MEDEF) BELLIER Michel		1 voix
(SOLID) BOURBIGOT Sylvie		1 voix
(CFDT) BRICARD Samuel		1 voix
(U2P) BUDET Nelly		1 voix
(CCIR) CABEDOCE David		1 voix
(ID4CAR) CAPITAO DA SILVA Sergio		1 voix
(CFDT) CARADEC Michel		1 voix
(MEDEF) CARPENTIER Marie-Christine		1 voix
(CAS) CASU Michèle		1 voix
(REEB) CLECH Michel		1 voix
(FSU) CLERY Jean-Marc par procuration à CRÉACH Stéphane		1 voix
(CFTC) CLOAREC Daniel		1 voix
(SOLID) COCAULT David		1 voix
(MUT) COLAS Fabienne		1 voix
(CFDT) CONAN Isabelle		1 voix
(CGT) COSSON Nicolas		1 voix
(CFTC) COTTIER Annie		1 voix
(FEE) COUËTIL Anne		1 voix
(CGT) CRÉACH Stéphane		1 voix
(CPAM) DE DECKER André		1 voix
(ERB) DELEUME Marie-Pascale		1 voix
(CFDT) DEVOULON Joël		1 voix
(CDGEB) DRISSI M'hamed		1 voix
(P ENV) DUPONT Jean-Philippe		1 voix
(CGT) FRANCOMME Michel par procuration à URVOAS Gaëlle		1 voix
(CFDT) FRISONI Béatrice		1 voix
(URAF) FROMAGEAU Françoise		1 voix
(P QUAL) GAILLARD Bernard		1 voix
(CFDT) GARAUD-LE-GARS Marie-Annick		1 voix
(CFDT) GOSSELIN Chantal par procuration à GUILLEAU Catherine		1 voix
(CFDT) GUILLEAU Catherine		1 voix
(FR-CIDFF) GUILLERME Annie		1 voix
(CFDT) HELLUY Norbert		1 voix
(UNIV) HITTI Éric		1 voix
(CRAB) JÉRÔME-CLOVIS Marie-Andrée par procuration à LE DOEUFF Bertrand		1 voix
(UNSA) JOUNEAUX Chantal par procuration à RIOU David		1 voix
(CRAB) KERBORIOU Edwige par procuration à KERLUR Laurent		1 voix
(CRAB) KERLUR Laurent		1 voix
(UMIH) KHAN Karim par procuration à BELLIER Michel		1 voix
(BPN) LABBÉ Jean-Yves		1 voix
(ENEDIS) LAURANS Bernard		1 voix
(CFDT) LAURENT Yves par procuration à BRICARD Samuel		1 voix
(CPME) LE CORNET Brigitte par procuration à LE ROUX Philippe		1 voix
(UNSA) LE DOEUFF Bertrand		1 voix
(MEDEF) LE GAL Marie-Christine par procuration à WESLY Martial		1 voix
(UNIV) LE GALL-ELY Marine		1 voix
(Insertion) LE GUEN Ronan		1 voix
(FCPE) LE HENANF Marie-Françoise		1 voix
(CRPM) LE NEZET Ronan		1 voix
(CGT) LE NEZET Olivier		1 voix
(UFC) LE PEZENNEC CHARRIER Maryvonne		1 voix
(U2P) LE ROUX Philippe		1 voix

(B-COM) LE TRAON Jean	1 voix
(CFDT) LEMETAYER Thierry	1 voix
(CRESS) LIPS Marie-Martine	1 voix
(CFDT) LONEUX Catherine par procuration à HELLUY Norbert	1 voix
(CCIR) LUCAS Evelyne	1 voix
(INRAE) LUCAS Héliène	1 voix
(CGT) MADEC Lindsay	1 voix
(B VIV) MAGNANON Sylvie	1 voix
(CFE-CGC) MAILLARD Catherine	1 voix
(P QUAL) MARTIN Cécile	1 voix
(CGT) MASSIEU Julie par procuration à LE NEZET Ronan	1 voix
(IFREMER) MAZAUURIC Valérie	1 voix
(P QUAL) MERRET Thierry par procuration à LABBÉ Jean-Yves	1 voix
(Planning Familial) MILLO Marion	1 voix
(CROS) MORIN Yannick	1 voix
(SOLIHA) MORVANT Michel	1 voix
(CGT) PELTIER Jean-Luc	1 voix
(KEVRE) PERRON Claudine	1 voix
(CRPM) PRUDHOMME Jéhane	1 voix
(CNPL) QUILLÉROU Sylvère	1 voix
(SYNDEAC) RABINE Patrice	1 voix
(CFDT) RIOU David	1 voix
(CGT) SAOUTI Nadine	1 voix
(MEDEF) SAULNIER Annie	1 voix
(CJDE) SAUVÉE Yannick	1 voix
(APEL) TEXIER Virginie	1 voix
(CCIR) THAUNIER Emmanuel par procuration à CABEDOCE David	1 voix
(URAPEI) THIMEUR Jean-Claude	1 voix
(MEDEF) TUNIER Daniel	1 voix
(CFDT) UGUEN Jacques	1 voix
(CGT) URVOAS Gaëlle	1 voix
(FBF) WESLY Martial	1 voix
<b>Abstention</b>	<b>10 Voix</b>
(FO) BONY Céline	1 voix
(JA) BOUVIER Laëtizia par procuration à PLANCHAIS Cécile	1 voix
(FO) KERHAIGNON Annie	1 voix
(FO) LE COURTOIS Éric par procuration à LERESTIF Fabrice	1 voix
(FO) LERESTIF Fabrice	1 voix
(P QUAL) PELLERIN Franck	1 voix
(FRSEA) PLANCHAIS Cécile	1 voix
(COORD ) RENOARD Anne	1 voix
(FRSEA) RIAULT Jean-Paul	1 voix
(FO) SIMON Pierrick	1 voix



## Intervention de Michel BELLIER

### Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Nous souscrivons, bien entendu, à la nécessaire lutte contre le réchauffement climatique et chacun sait ici que les entreprises, leurs dirigeants, leurs salariés, ont une conscience de plus en plus aigüe des périls qui nous menacent.

Nous apprécions tout autant la volonté de la Région d'inscrire cette lutte dans une perspective de croissance économique si essentielle à la cohésion de notre société. Cette croissance économique permet le progrès scientifique lequel peut nous permettre à un horizon beaucoup plus proche qu'envisagé il y a encore quelques mois, d'imaginer dégager des solutions particulièrement efficaces et pertinentes de lutte contre le réchauffement climatique.

Je citerais en guise d'illustration les récents progrès du MIT en matière de fusion nucléaire, qui permettrait de disposer d'une énergie infinie, décentralisée, décarbonée et très peu coûteuse. Ce que le projet ITER, mené en France à Cadarache, laissait entrevoir pour les années 2050, l'intelligence artificielle du MIT le laisse entrevoir pour les années 2030 suivie ensuite d'une phase d'industrialisation. Cette énergie infinie, décarbonée et aisée à mettre en œuvre pourrait nous permettre de décarboner l'atmosphère. Voilà dans un contexte de réchauffement climatique fort morose, une belle perspective de progrès. J'ajoute que le MIT vient dans le cadre de ses travaux sur la fusion nucléaire, de produire plus d'énergie qu'il n'en a consommé. Une première dans l'histoire de l'humanité !

Ce propos ne vise pas à dire que nous ne devons rien faire pour réduire d'ores et déjà nos émissions, ce propos vise à dire simplement que le pire n'est pas certain et que la croissance économique et le progrès scientifiques nous semblent indissociables de cette lutte contre le réchauffement climatique.

La présentation du « Budget vert » de la Région nous semble particulièrement intéressante d'autant qu'il s'agit d'une méthode conçue par l'Institut de l'Economie pour le Climat fondé par la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Agence Française de Développement, ce qui nous semble constituer un gage de crédibilité.

Nous attirons toutefois l'attention du Conseil régional sur l'approche pragmatique qu'impose un tel outil alors que les « antagonismes » soulignés dans l'avis du CESER, qui apparaîtront nombreux au fil du temps, devront être gérés avec clairvoyance, comme l'illustre l'exemple mentionné dans le même avis au travers de la ligne « Transports collectifs thermiques BreizhGO et Diesel » qui a été cotée « plutôt favorable », dans une logique d'équilibre entre la motorisation thermique cotée « défavorable » et le mode de transport collectif coté « très favorable ».

Cet exemple montre combien un tel outil ne peut que constituer un indicateur et non un référentiel contraignant sous peine de générer des effets induits, contre productifs, particulièrement dommageables.

Le MEDEF, en accord avec la FNTV Bretagne, souhaite souligner la forte implication de la Région Bretagne en faveur de la formation de conductrices et de conducteurs incluant l'apprentissage de l'écoconduite des autocars et autobus.

Ce volontarisme de la Région mérite d'être souligné, le transport collectif contribuant largement à la réduction des émissions de CO2.

Enfin, concernant l'avis du CESER, nous exprimons une réserve. Elle porte sur les lignes consacrées à l'éco-socio-conditionnalité des aides de la Région dont nous contestons l'approche et la terminologie.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de David COCAULT Union régionale Solidaires de Bretagne

Intervention commune à : Confédération Paysanne, FSU, Solidaires

Nos organisations entendent l'ambition de la Région Bretagne de mettre au centre de ses priorités la question environnementale telle que réaffirmée en son bordereau portant sur le déploiement de la démarche d'un « budget vert ». L'adoption de cet outil d'évaluation et de pilotage sous forme d'une aide à la décision pour les politiques régionales est présenté comme devant améliorer la lisibilité des décisions de la Région sous le prisme de la transition écologique, et de mieux comprendre leur impact climatique et environnemental.

Pour autant, nous ne sommes que dans une phase expérimentale de cet outil et sa mise en œuvre complète risque de prendre encore quelques années... Il nous semble urgent, dans le contexte actuel, que le Conseil régional choisisse des cadres programmatiques forts par des décisions politiques intégrant pleinement les 6 enjeux de l'évaluation environnementale proposés dans ce budget vert. Nous proposons à la réflexion de tou.tes quelques exemples de choix possibles dès maintenant, en amont de l'utilisation pleine et entière de cet outil :

- ne plus réaliser de nouvelles infrastructures routières : l'objectif étant de réduire les GES émis par le transport (SRADDET), l'usage des matériaux utilisés (béton, bitume) issus de l'extractivisme, l'artificialisation des sols, il nous semble que cette décision entre pleinement dans le cadre d'un budget vert ;
- développer le rail pour le ferroutage mais aussi pour de nouvelles lignes de proximité au service des citoyens et donc à l'opposé de la logique du tout TGV pour réduire le transport routier ;
- ne plus subventionner que des projets de réhabilitation de friches commerciales, artisanales, industrielles, pour éviter l'artificialisation de sols, notamment agricoles et naturel ;
- soutenir la conversion des exploitations agricoles et l'installation de nouveaux agriculteurs en bio, avec un objectif de zéro intrants, et ne plus subventionner l'agrandissement des structures existantes ce qui permettrait à la fois de créer des emplois, de diminuer les GES (du fait du non transport des intrants entre autre), de réduire les impacts sur les forêts tropicales, et de créer des zones de capture de CO2 ;
- mettre en œuvre pleinement la loi Egalim s'agissant par exemple de l'introduction du bio dans les repas des lycéen.es.

Ces quelques choix permettraient d'ores et déjà d'affirmer cette volonté de transition écologique sans avoir à passer sous les fourches caudines d'une évaluation environnementale, aussi pertinente et précise soit-elle.

Plus spécifiquement, en son bordereau, la Région précise vouloir notamment évaluer les budgets relatifs à l'agriculture et au développement économique intéressant les IAA. Ce faisant, la Région vise ainsi une « mise en cohérence de l'ensemble des politiques régionales avec les objectifs climatiques d'atténuation et d'adaptation ».

Loin des concepts de compétitivité, d'amélioration de la performance, de rentabilité ou encore de souveraineté alimentaire européenne, nos organisations affirment qu'une énième évaluation du modèle agri/agro breton ne répond pas à l'impératif d'une action urgente et immédiate. Le modèle agricole productiviste mis en place dans les années 1960 est à bout de souffle : pollutions des sols et des rivières, des océans et de l'air, diminution inquiétante de la biodiversité, dégradation des biens communs, de la qualité nutritionnelle des aliments, scandales sanitaires à répétition, augmentation des maladies chez les paysan-ne-s, les salari-é-e-s et les riverain-e-s liée à l'usage des pesticides, paupérisation et désarroi des paysan-ne-s, exacerbation de la logique financière au détriment du vivant, difficultés de transmission des terres... Mais surtout cette agriculture est totalement intégrée au mode de

production agro-industriel qui participe à la spirale de la production à bas coût et à faibles revenus privant de plus des millions de nos concitoyens du droit à bien s'alimenter. Les signaux d'alarme sont plus que nombreux et les conséquences environnementales, sanitaires et humaines s'avèrent, chaque jour, de plus en plus tragiques. La Région peut jouer un rôle important à ce niveau.

Dans ce contexte, nos organisations actent la naissance de la Coordination pour une Agriculture Paysanne Sociale et Environnementale en Bretagne : la CAPSEB. Cette coordination qui associe d'ores et déjà 28 organisations, entend lutter pour faire advenir un autre modèle agricole afin d'impulser, dans les plus brefs délais, une nouvelle politique qui favorisera une agriculture véritablement nourricière, paysanne et biologique, créatrice d'emplois de paysan·ne·s et de salarié·e·s. Une politique fondée sur l'accroissement du nombre des exploitations à taille humaine qui contribuera tout à la fois à enrayer la désertification des zones rurales et à favoriser le secteur coopératif respectueux des valeurs de l'économie sociale et solidaire. Les membres de la CAPSEB affirment également la prééminence de l'humain sur la finance et que les décisions en matière d'alimentation des populations doivent être prises de manière démocratique. La CAPSEB entend notamment créer un Observatoire régional des politiques agro-alimentaires et environnementales afin de rendre visible dans l'opinion publique l'existence d'autres modèles sociaux d'agriculture et d'élevage.



## Intervention de Emmanuel THAUNIER

### Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Le Conseil régional s'est engagé en 2021 dans l'expérimentation d'une évaluation environnementale de ses politiques. Le budget primitif 2022 est partiellement analysé au regard de ce critère, à travers 5 missions recouvrant 20 programmes. L'enjeu est de parvenir à la cohérence entre les politiques et les services au public mis en œuvre par la Région d'une part et les objectifs de décarbonation et de respect de l'environnement d'autre part. Les conditions d'appel à l'emprunt seront de plus en plus soumises à une telle évaluation. L'élaboration de ce budget vert est donc nécessaire.

C'est un travail considérable pour l'institution régionale et très chronophage pour son administration. Le choix d'une méthode progressive et itérative, face à la complexité des procédures et des enjeux, doit être salué.

Cette démarche met cependant en évidence des contradictions qui seront difficiles à résoudre et appelleront des choix politiques. Ainsi, par exemple, la décarbonation des activités industrielles ou de transport par le recours à l'énergie électrique, a priori vertueuse pour l'environnement, peut lui être néfaste du fait l'intégration de minerais rares dans la chaîne de valeurs électrique et les problèmes de traitement des batteries usagées. De même, la transition numérique est source d'un fort accroissement de la consommation d'électricité, conduisant à renforcer les outils de production de celle-ci. De nouveaux marchés s'ouvrent avec les transitions, porteurs de croissance et de nouveaux besoins économiques. Les indicateurs d'activité traduisant cet essor pourraient entrer en contradiction avec ceux de l'évaluation environnementale qui privilégierait la réduction de l'activité économique comme marqueur d'une amélioration de l'environnement.

Nous tenons à rappeler que les transitions numériques, énergétiques et écologiques requièrent d'importants investissements, qui ne pourront être financés que par la création de valeur. L'économiste Patrick Artus évalue le besoin d'investissement dans la transition énergétique à 4 % ou 5 % du PIB mondial pendant trente ans, qui ne pourra être satisfait que par une croissance économique équivalente, sauf à être financé par de lourdes augmentations d'impôts. Comment alors envisager de réaliser ces transitions dans un cadre de décroissance ?

Dans le même ordre d'idée, la conditionnalité des aides de la Région pourrait se confronter à de semblables antagonismes : ainsi, par exemple, une aide à l'innovation d'une entreprise produira des effets sur le moyen ou long terme, alors que la mesure n'est engagée que sur un exercice budgétaire annuel.

Nous partageons donc l'approche du Conseil régional de travailler en concertation avec les acteurs économiques visant à mettre à jour des indicateurs partagés, dans une démarche de progrès et d'appliquer les principes de l'éco-socio-conditionnalité des aides à tous leurs bénéficiaires, quel que soit leur statut juridique.

Je vous remercie de votre attention.



La CFDT tient à remercier le rapporteur pour ce travail, sa qualité et sa volonté pédagogique de partager les mécanismes de ce premier budget vert. La CFDT partage et votera cette contribution du CESER.

Le budget vert est un outil indispensable d'évaluation environnementale pour l'ensemble des politiques publiques, y compris pour les futurs contrats de partenariats à venir, dans le contexte environnemental d'aujourd'hui.

Comme le rappelle régulièrement la CFDT et les acteurs du pacte de pouvoir de vivre, le défi climatique, avec ses conséquences toujours plus concrètes sur la planète, fait craindre des bouleversements sans précédent. Nous sommes entrés dans une ère d'incertitudes porteuses de doutes et de craintes pour notre avenir et celui des générations futures.

Les 90 propositions du Pacte du pouvoir de vivre s'articulent pour simultanément lutter contre le dérèglement climatique, enrayer l'érosion de la biodiversité, améliorer le quotidien des citoyens, renforcer les pratiques démocratiques et la participation citoyenne, remettre l'exigence de solidarité et d'égalité au cœur de l'économie, et construire une société plus juste et solidaire. Les partenaires du pacte de pouvoir de vivre souhaiteraient la mise en place d'un budget vert et social pour fixer un cap clair. Les budgets publics représentent des montants importants. Pour le Pacte du pouvoir de vivre, ces montants doivent être mobilisés au service d'objectifs écologiques et sociaux. Pour ce faire, il est nécessaire d'assurer un contrôle indépendant des hypothèses écologiques et sociales de la politique publique dès le début du processus budgétaire, et renforcer les contre-pouvoirs et l'intégration des citoyen.ne.s tout au long du parcours.

Cette transition nécessite de nombreux changements, mais ne pourra se faire sans la participation des corps intermédiaires, au niveau des branches, des entreprises et des territoires. C'est pourquoi la CFDT suivra également de près le travail initié par le Conseil Régional sur les futurs critères d'éco-socio-conditionnalité des aides.



## Intervention de Jean-Paul RIAULT Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA Bretagne.

La démarche « budget vert » nous inquiète.

Nous comprenons l'intérêt d'une évaluation des impacts des décisions budgétaires de la Région sur l'environnement et le climat. En revanche, nous estimons que ces impacts doivent aussi être évalués sous l'angle économique.

Comme le souligne le CESER dans son avis, le budget vert ne se substitue pas à la décision politique. Il s'agit pour nous d'une condition essentielle à l'application d'une telle démarche.

D'autant que, comme l'affirme l'avis du CESER, d'autres critères sont pris en compte dans la préparation budgétaire de la Région.

Nous regrettons ainsi que, dans son document, le Conseil régional n'affirme pas cette pondération entre les différents types de critères. Il fait par ailleurs référence au « rôle déterminant » des associations pour mobiliser les institutions, les entreprises et le grand public. En revanche, aucun appel à mobilisation des représentants des acteurs économiques et notamment des chambres consulaires n'est fait : c'est pourtant eux qui sont en capacité de faire des propositions réalistes et applicables.

Nous sommes bien évidemment en faveur du soutien aux investissements favorables à la lutte contre le changement climatique. En revanche, l'influence du budget vert sur les décisions budgétaires de la Région ne doit pas aboutir à de nouvelles distorsions de concurrence avec les Régions voisines et autres pays pour les entreprises. Il faut prendre en compte le fait que les entreprises évoluent dans un environnement concurrentiel et que leur compétitivité est une des principales clés de leur survie.

En agriculture, l'expérimentation budget vert flèche l'accompagnement des serres chauffées comme défavorable. Arrêter, sur la base de cette analyse, d'accompagner les serristes qui répondent à des demandes de marchés serait ouvrir davantage encore le marché français aux fruits et légumes importés et perdre tout l'intérêt écologique de la mesure. Nous vivons déjà une situation similaire depuis qu'il a été décidé d'interdire la vente de fruits et légumes bio français avant le 1<sup>er</sup> mai de chaque année. A la place des tomates et fraises bio bretonnes et françaises, ce sont des fruits néerlandais, espagnols et marocains que les consommateurs achètent en hiver dans les magasins français. Et lorsque les produits bio français ont enfin le droit d'être vendus, les producteurs étrangers cassent leurs prix pour leur faire une concurrence déloyale.

De manière plus globale, la production sous serres chauffées en Bretagne est commercialisée majoritairement dans l'Ouest de la France, ce qui permet un délai court avant consommation, préservant la fraîcheur et l'intérêt nutritionnel, et peu de transport, contrairement aux Pays-Bas et au Maroc. La production locale est sous labels Haute Valeur Environnementale (HVE), Sans Pesticides, Global Gap et Agriculture Biologique, soumis à multiples contrôles, garantissant la fiabilité de la provenance et la sécurité sanitaire. Les énergies fossiles jugées les plus polluantes ont été bannies depuis de nombreuses années déjà. Les serres sont 70% chauffées avec des cogénérations à gaz, à très haute efficacité énergétique, qui contribuent fortement (8% des besoins bretons) à éviter

les coupures de courant en période de forte demande. Les chauffages au gaz sont équipés de récupération de CO<sup>2</sup>, nécessaire à la nutrition des plantes. Les autres serres sont chauffées grâce à la méthanisation ou à l'utilisation de biomasse bois, ou encore grâce à la récupération de chaleur auprès d'usines d'incinération et de valorisation des déchets. Pour l'eau, depuis le passage au hors-sol, il faut 6 fois moins d'eau pour produire 1 kg de tomates qu'auparavant. Tous les producteurs sont en recyclage en circuit fermé et sanitaire contrôlé, ce qui diminue aussi fortement les intrants. Les 3 coopératives bretonnes qui réunissent les producteurs sont parmi les 5 leaders en poids économique en France et sont aussi les plus performantes en termes de résilience de leurs exploitations. Ces exploitations, au nombre de 200, représentent 3 000 emplois (ETP) directs et beaucoup plus d'emplois induits. Cette organisation fait preuve d'une grande efficacité, malgré des distorsions fortes de coût du travail avec nos voisins européens, et encore plus par rapport au Maroc, plus gros et plus déloyal concurrent.

En d'autres termes, la Région ne peut pas vouloir favoriser le bien manger, avec un approvisionnement local, et arrêter de soutenir une production locale répondant à cet objectif. Cela vaut également pour les autres filières. Ainsi, les mesures de soutien classées « à définir », qu'elles concernent l'économie, la recherche appliquée ou la biosécurité, sont essentielles pour l'avenir de nos filières animales et végétales.

Désolé d'avoir été long, mais j'espère que vous comprenez maintenant pourquoi nous sommes très inquiets lorsque nous entendons parler d'un renforcement de la conditionnalité des aides ou d'une éco-socio-conditionnalité des aides, ou encore du budget vert. Au lieu de sacrifier un pan entier de l'économie bretonne, il faut inciter financièrement aux évolutions.

Merci de votre écoute.



J'interviens au nom de : Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne vivante, REEB, Réseau Cohérence.

Nous soutenons l'avis du CESER extrêmement précis pour cette démarche intéressante du Conseil régional et nous soulignons notre intérêt.

Nous attirons l'attention sur le fait, que même quand elle sera finalisée sur tous les programmes, cette évaluation ne garantira en aucun cas que les actions menées par le Conseil régional seront à la hauteur des enjeux pour les transitions à mener pour un territoire régional résilient et durable, compatible avec la préservation et la régénération de la biodiversité, la limitation des changements climatiques, les adaptations à réaliser pour maintenir une qualité de vie et permettre une économie durable dans une société équitable et solidaire.

Elle signifiera seulement que les actions les plus « nocives » seront reconnues comme telles : c'est un premier pas important ; s'il ne permet pas rapidement de dire si ces actions seront arrêtées, ajustées ou poursuivies, la démarche de budgétisation verte ne servira pas à grand-chose.

Ainsi, que ce soit au travers du Budget 2022, de son analyse partielle en « budget vert », ou du CPER, nous ressentons un certain malaise : beaucoup de changement dans les propos, une réelle prise de conscience, enfin nous l'espérons, mais pas encore de vrais changements en termes d'orientations et des priorités dans les financements. Nous posons aux élu.e.s du Conseil régional la question suivante : pensez-vous que les orientations que vous proposez permettront vraiment d'enclencher au bon niveau et dans le bon timing la nécessaire transition écologique de la Bretagne ? Permettez-nous d'en douter et de nous demander si le budget vert n'est pas un moyen de justification pour reculer encore un peu le temps de passer aux ruptures.